



Renouvellement d'un bail précaire de 23 mois

Par **jm1982**, le **25/01/2009** à **22:09**

Bonjour,Je suis titulaire d'un bail précaire de 23 mois arrivant à son terme. Le propriétaire et l'agence sont d'accord pour continuer à nous louer le local mais refuse le bail commercial car le propriétaire négocie la vente de l'immeuble depuis plusieurs années avec la mairie de Paris. Le bail précaire serait donc un choix judicieux d'autant qu'il m'arrange en tant que locataire. Comment peut on faire pour renouveler un bail précaire sous conditions spécifiques? Comment sinon peut on éditer un bail commercial aux conditions spécifiques sans que les clauses soient considérées comme abusives? Quelle solution adopter pour que l'on conserve le local tout en conservant la souplesse d'un bail précaire?Merci.Cordialement,J.M.